

École d'automne sur l'Union européenne

5^e édition

L'Union européenne et les données personnelles : entre exploitation et protection

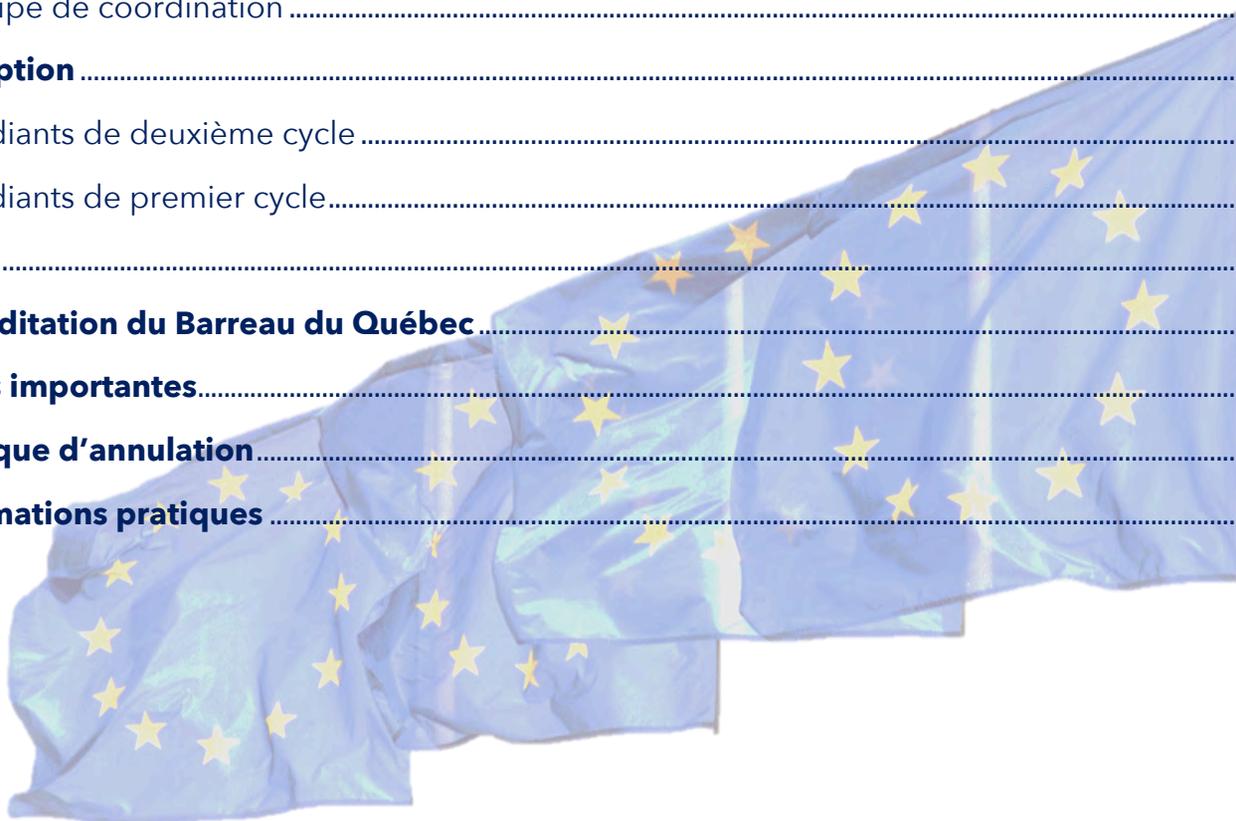
Sous le haut parrainage de la Délégation de l'Union européenne au Canada

DOCUMENT D'INFORMATION GÉNÉRALE

Organisée par la Chaire Jean Monnet en intégration européenne de l'Université Laval, en collaboration avec le Cercle Europe (Faculté de droit - HEI), le CRDEI de l'Université de Bordeaux (France) et le Centre d'Excellence Jean Monnet Aquitaine (CEJMA) auquel il est rattaché.

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| Description | 3 |
| Organisation | 4 |
| Comité scientifique et d'organisation | 4 |
| Équipe pédagogique : | 4 |
| Équipe de coordination | 4 |
| Inscription | 5 |
| Étudiants de deuxième cycle | 5 |
| Étudiants de premier cycle..... | 5 |
| Tarifs | 6 |
| Accréditation du Barreau du Québec | 6 |
| Notes importantes | 7 |
| Politique d'annulation | 7 |
| Informations pratiques | 8 |



DESCRIPTION

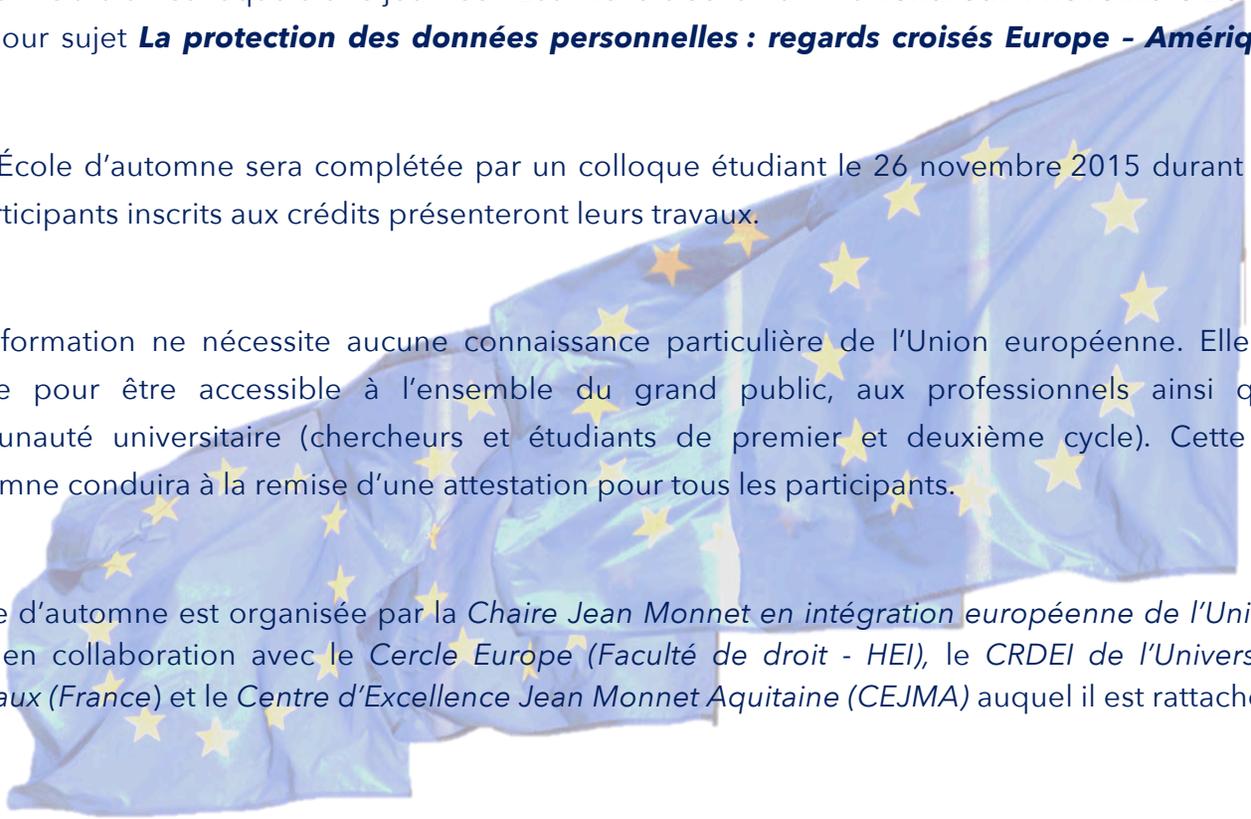
Pour sa cinquième édition de l'École d'automne sur l'Union européenne - qui se tiendra du **dimanche 30 octobre au vendredi 4 novembre 2016**, au local 3A du Pavillon Charles-De Koninck de l'Université Laval -, la Chaire Jean Monnet en intégration européenne de l'Université Laval et le Cercle Europe (Faculté de droit - HEI) ont retenu comme thème **L'Union européenne et les données personnelles : entre exploitation et protection**.

Celle-ci inclura un colloque d'une journée - *Les Ateliers Schuman* - le **vendredi 4 novembre 2016**, qui aura pour sujet **La protection des données personnelles : regards croisés Europe - Amérique du Nord**.

Cette École d'automne sera complétée par un colloque étudiant le 26 novembre 2015 durant lequel les participants inscrits aux crédits présenteront leurs travaux.

Cette formation ne nécessite aucune connaissance particulière de l'Union européenne. Elle a été conçue pour être accessible à l'ensemble du grand public, aux professionnels ainsi qu'à la communauté universitaire (chercheurs et étudiants de premier et deuxième cycle). Cette École d'automne conduira à la remise d'une attestation pour tous les participants.

L'École d'automne est organisée par la *Chaire Jean Monnet en intégration européenne de l'Université Laval*, en collaboration avec le *Cercle Europe (Faculté de droit - HEI)*, le *CRDEI de l'Université de Bordeaux (France)* et le *Centre d'Excellence Jean Monnet Aquitaine (CEJMA)* auquel il est rattaché.



ORGANISATION

Responsable de l'École d'automne : Olivier Delas, professeur titulaire à la Faculté de droit, membre des Hautes études internationales, titulaire de la Chaire Jean Monnet et directeur du Cercle Europe

Comité scientifique et d'organisation (par ordre alphabétique) :

- Olivier Delas, professeur titulaire à la Faculté de droit, membre des Hautes études internationales, titulaire de la Chaire Jean Monnet et directeur du Cercle Europe ;
- Loïc Grard, directeur du collège Droit Science politique économie Gestion, professeur de droit public, Chaire Jean-Monnet, Directeur du Centre de Recherche et de Documentation européennes et internationales (CRDEI) de l'Université de Bordeaux ;
- Pierre Lemieux, professeur titulaire à la Faculté de droit, membre régulier des Hautes études internationales ;
- Mulry Mondélice, postdoctorant à la Faculté de droit de l'Université McGill ;
- Richard Ouellet, professeur titulaire à la Faculté de droit, membre des Hautes études internationales, directeur adjoint de la Revue Études internationales.

Équipe pédagogique :

- Olivier Delas (professeur responsable)
- Roberto Angrisani
- Mulry Mondélice

Équipe de coordination :

- Guillaume Macaux
- Manon Thouvenot

INSCRIPTION

Pour les étudiants, cette École d'automne peut également être créditée (voir le [Plan de cours](#)) moyennant le paiement supplémentaire des droits de scolarité (voir la section [Tarifs](#)).

Étudiants de deuxième cycle

Les étudiants au deuxième cycle devront s'inscrire aux cours DRT-7016 *Sujets spéciaux I : L'Union européenne, Migrations et mobilité de la main-d'œuvre* (NRC : 91762). Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'assurer auprès de la direction de son programme que le cours lui sera reconnu comme un cours contributoire à son programme d'études.

Pour les étudiants s'étant déjà inscrits au cours DRT-7016, il est possible de s'y inscrire à nouveau, car ce cours est réitérable. Le titre de l'École d'automne apparaîtra au relevé de notes afin de le distinguer.

Étudiants de premier cycle

Les étudiants de premier cycle peuvent également déposer une demande d'inscription via le cours DRT-2652 *Sujet avancé en droit I : L'Union européenne, Migration et mobilité de la main d'œuvre* en remplissant le [formulaire disponible sur le site de la Faculté de droit](#). ~~L'envoi de cette demande d'inscription pourra se faire à partir~~ **du 22 avril** en raison des modalités de traitement des dossiers. Il convient de noter que les étudiants n'ayant pas complété les 60 crédits habituellement nécessaires pour s'inscrire au cours DRT-2652 *Sujet avancé en droit I* verront néanmoins leur candidature examinée. La gestion des études avertira l'étudiant s'il est admis ou non, après quoi il devra payer les frais de participation. Une fois cela fait, la gestion des études procédera à son inscription au cours. Les droits de scolarité devront être réglés au plus tard le 15 octobre 2016, date limite de paiement des droits de scolarité de la session d'automne 2016.

Pour les étudiants s'étant déjà fait créditer le cours DRT-2652 *Sujet avancé en droit I*, ceux-ci pourront, sur autorisation de la gestion des études, se voir inscrire au cours DRT-2653 *Sujet avancé en droit II*.

Pour toutes questions relatives à l'École d'automne, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : chairejeanmonnet@fd.ulaval.ca

TARIFS

- Étudiants : 425 \$ (si crédité, il faut ajouter les droits de scolarités)
- Membres d'ONG, retraités, journalistes, professeurs, travailleurs autonomes : 700 \$
- Admission générale (gouvernement, corporations, cabinets d'avocats, etc.) : 1 200 \$ par personne

****ATTENTION****

Tarif spécial : Pour les étudiants qui s'inscrivent au plus tard le 30 septembre 2016 (23h59), le tarif est de 325 \$

Le paiement des frais de participation ne peut être accepté que **par carte de crédit ou par chèque** par le biais du ~~serveur de paiement en ligne~~. Aucun paiement en argent comptant ne sera accepté.

Pour celles et ceux qui décident de se faire créditer cette École d'automne, ces derniers devront, **en plus des frais de participation** à l'École d'automne, acquitter les droits de scolarité reliés à l'inscription au cours approprié (DRT-2652 ou DRT-7016) pour l'obtention des trois crédits. Les droits de scolarité vous seront facturés par le Service des finances de l'Université Laval.

ACCREDITATION DU BARREAU DU QUÉBEC

Pour les avocats souhaitant faire reconnaître l'École d'automne en tant que formation continue du Barreau du Québec (accréditation en cours) les frais d'inscription seront de 1 200 \$.

Il sera également possible, pour les avocats le souhaitant, de s'inscrire à une ou plusieurs demi-journées, ou à une journée complète.

- Pour une demi-journée, les frais d'inscription seront de 125 \$.
- Pour une journée complète, les frais d'inscriptions seront de 200 \$.

Les inscriptions pour les avocats peuvent se faire via le serveur de paiement en ligne. Vous devrez acquitter les frais de participations par carte de crédit ou par chèque.

NOTES IMPORTANTES

1. **Les participants** qui désirent faire créditer la formation dans leur programme d'étude, via le cours DRT-7016 pour les cycles supérieurs ou DRT-2652 pour le premier cycle **devront payer, en plus des frais de participation à l'École d'automne, leurs droits de scolarité réguliers.** Les droits de scolarité s'appliqueront donc en plus des frais de participation indiqués ci-dessus et vous seront facturés par le Service des finances de l'Université Laval. Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'assurer auprès de la direction de son programme que le cours lui sera reconnu comme un cours contributoire.
2. Nonobstant le fait que l'étudiant s'inscrive au cours DRT-7016 ou au cours DRT-2652, il ne sera considéré officiellement inscrit à l'École d'automne qu'une fois les frais de participation acquittés.
3. **Les frais de participation incluent le matériel didactique, les pauses-santé, les repas du midi, l'attestation de participation.**
4. **Les frais de participation n'incluent pas les frais de stationnement, les frais d'hébergement, les frais relatifs à l'obtention des crédits universitaires.**

POLITIQUE D'ANNULATION

Dans le cas où une personne désirerait annuler son inscription, **elle devra informer par courriel Mme Mélanie Dufresne à l'adresse suivante : melanie.dufresne@fd.ulaval.ca**

Les règles suivantes s'appliqueront :

- Annulation moins de 10 jours ouvrables avant la formation : 100 \$ seront retenus ;
- Annulation moins de 5 jours ouvrables avant la formation : 200 \$ seront retenus ;
- Annulation 48 heures avant la formation et par la suite : la totalité des frais de participation sera demandée.

Pour les étudiants inscrits au cours DRT-2652 ou DRT-7016 :

- Date limite d'abandon sans échec et avec remboursement des droits de scolarité : **(à venir) (23 h 59).**
- Date limite d'abandon sans échec et sans remboursement des droits de scolarité : **(à venir) (23 h 59).**

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de l'École d'automne

L'École d'automne sur *l'Union européenne, Migrations et mobilité de la main d'œuvre* aura lieu au local 3A du pavillon Charles de Koninck sur le campus de l'Université Laval. L'Université est située à Sainte-Foy, à environ 20 minutes en voiture du centre touristique du Vieux-Québec.

Pour une carte du campus de l'Université Laval, [cliquez ici](#).

Hébergement

L'hébergement est à la charge des participants. L'École d'automne sur l'intégration européenne et les droits de la personne vous suggère les résidences de l'Université Laval.

Situées sur le campus, les résidences de l'Université constituent une excellente option. Divers types de chambres sont offerts à un prix abordable.

Pour de l'information supplémentaire, [cliquez ici](#)

Pour les tarifs des résidences, [cliquez ici](#).

Stationnement

L'Université Laval compte des aires de stationnement à proximité du pavillon Charles de Koninck. Ces stationnements sont de catégorie 1. Vous pouvez consulter le plan des stationnements en [cliquant ici](#). L'usage des espaces de stationnement nécessite un titre d'accès (soit une vignette, un permis temporaire ou un billet émis à un poste de péage). Vous pouvez consulter les tarifs de stationnement en [cliquant ici](#).

Les permis temporaires sont délivrés par le Service de Sécurité et de Prévention de l'Université Laval au local 1532 du pavillon Lemieux.

Prenez note que le stationnement est gratuit les samedis et les dimanches.

Pour les personnes qui choisiront l'hébergement en résidence de l'Université Laval pour la durée de l'École d'automne, une vignette valide pour toutes les aires de stationnement du campus est incluse dans les frais de ce type d'hébergement.

Transport local

Le campus de l'Université Laval est très bien desservi par le transport en commun du Réseau de Transport de la Capitale, [cliquez ici](#) pour accéder aux informations du RTC.

Transport vers Québec

Le réseau d'autobus Orléans Express constitue une option pratique et abordable pour venir à Québec.

- **Autobus Orléans Express**

Le trajet entre la Gare d'autocars de Ste-Foy et l'Université Laval est d'environ 10 minutes en taxi et coûte approximativement 12 \$.

Le trajet entre le Terminus d'autobus de la Gare du Palais (320, rue Abraham-Martin) vers l'Université Laval est d'environ 25 minutes en taxi, pour un coût approximatif de 35 \$.

- **Via Rail**

Pour ceux qui aiment prendre le train, depuis Montréal, Ottawa ou Toronto.

- **Aéroport international Jean-Lesage de Québec**

Le trajet en taxi entre l'Aéroport de Québec et l'Université Laval est d'environ 20 minutes et coûte approximativement 30 \$.

